

## Référent en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes

### Objectif de la formation :

Identifier les missions des référents et CSE en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Prendre en charge un signalement de harcèlement

Accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et agissements sexistes.

**Prérequis :** Etre élu membre du CSE

**Public concerné :** Tout public

**Durée de la formation :** 7 heures soit 1 journée

**Validité :** renouvellement fin de mandat CSE

**Qualité du formateur :** formateur intervenant sur les RPS et en matière de harcèlement sexuel et à jour de ses validations.

**Méthode pédagogique :** méthode active (alternance théorie et pratique) en présentiel.

**Moyens pédagogiques :** vidéoprojecteurs, outils pédagogiques

### Modalités d'évaluation :

Evaluation formative tout au long de la formation

Test diagnostique en début de formation

Test final en fin de formation

### Programme :

- Le cadre réglementaire et législatif (les sanctions applicables à l'employeur)
- Les missions du référent en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Définition du harcèlement sexuel et agissements sexistes (les signaux)
- Les moyens d'action du référent, les ressources
- Accompagner la victime du harcèlement sexuel
- Les actions à mettre en place
- La communication en entreprise.

**Livrable :**

Support de cours identique au diaporama du formateur  
Délivrance Attestation de compétences  
Certificat de réalisation

**Accessibilité au public en situation de handicap :**

Formation en salle permettant l'accès aux personnes en situation de handicap.

**Modalités et Délais d'accès à la formation :**

Par téléphone au 06.86.58.41.68 / 06.51.26.86.11

Par mail : [contact@securiplus.info](mailto:contact@securiplus.info)

Sur notre site internet : [www.securiplus.info](http://www.securiplus.info)

Délai à respecter : 15 jours

**Tarifs : 600 €**